

Fiche pédagogique

Vol spécial

Sortie en salles
21 septembre 2011



Film documentaire long
métrage, Suisse, 2011

Réalisation et scénario :
Fernand Melgar

Assistante de réalisation :
Elise Shubs

Distribution en Suisse:
Look Now

Version originale française

Durée : 1h40

Public concerné :

âge légal : 10 ans
âge suggéré : 14 ans

<http://www.filmages.ch>

En compétition,
Festival de Locarno 2011
Prix du jury des jeunes
Prix du jury oecuménique

Entretien avec Fernand Melgar
à lire au bas de cette fiche

Résumé

Au début des années 2010, à Vernier, près de l'aéroport de Genève, le centre de détention administrative de Frambois.

Des détenus peuvent y être privés de liberté pendant une durée maximale de 18 mois. Sans forcément avoir commis de délit. Alors qu'ils ont parfois vécu en Suisse de longue date, travaillé, cotisé aux assurances sociales, ces étrangers sont sans papiers. Il pèse le plus souvent sur eux une mesure de renvoi, suite au refus de leur demande d'asile.

Le cinéaste Fernand Melgar et son caméraman Denis Jutzeler ont été autorisés à s'immerger pendant plusieurs mois dans le monde clos de ce centre qui abrite en moyenne 20 à 25 pensionnaires.

Le film capte ce qu'il peut de quelques destins contrariés. Encadré par deux policiers, un Kosovar est reconduit à l'aéroport pour prendre un vol régulier, alors qu'il affirme avoir passé 20 ans de sa vie en Suisse. Un homme sans statut de séjour valable raconte qu'il a été repéré à la faveur d'un simple

contrôle de vignette autoroutière.

Un détenu trompe l'attente en composant et en chantant des airs de reggae. Un Africain accepte d'embarquer dans l'avion pour Kinshasa, via Lomé, avant de revenir au centre quelques jours plus tard... Les jambes entravées, un Nigérian rejoint lui aussi le centre dans l'attente de son renvoi de Suisse.

Le personnel applique les procédures prévues, discute de chaque cas en réunion. Le directeur du centre le rappelle à ses "protégés" : *"La finalité pour chacun d'entre vous, c'est le retour au pays"*. Mais la réalité réserve des surprises : un père de famille originaire de République démocratique du Congo est autorisé à rejoindre sa femme et son enfant à Aigle, avec en poche un permis de séjour en bonne et due forme. Un soir de mars 2010, la Télévision suisse romande annonce qu'un Nigérian est mort lors de la procédure d'embarquement forcée à l'aéroport de Kloten... Un événement qui laisse employés et détenus du centre sous le choc.

Disciplines et thèmes concernés

Scolarité obligatoire (cycle 3 du Plan d'études romand)

Géographie, histoire, citoyenneté (SHS 31, 32, 34) :

Les migrations, explicitation des enjeux. La loi sur l'asile en Suisse, les mesures de contrainte

Analyse de situations à l'origine de débats de société. Argumentation. Préparation de débats démocratiques au sein de l'école

Etude des droits humains dans les textes (Déclaration universelle des droits de l'homme, Conventions internationale des droits de l'enfant...)

Sensibilisation à des problématiques liées aux rapports entre les hommes (minorités, déséquilibres Nord-Sud...)

Normes et lois, séparation des pouvoirs

Relations entre la Suisse et le monde, en lien avec l'actualité. Rôle des organisations non gouvernementales (CICR, Amnesty, OSAR...)

Français (L1 33)

Analyser les enjeux d'une situation et comprendre les intentions explicites et implicites de locuteurs.

MITIC (FG 31) :

La représentation des sans papiers et des requérants d'asile, dans les médias, dans la communication politique et dans "Vol spécial" (comparaison)

Commentaires

Un extrait de la biographie de Fernand Melgar éclaire assez bien ses choix de documentariste : " *Né en 1961 dans une famille de syndicalistes espagnols exilés à Tanger au Maroc. Il accompagne clandestinement ses parents qui émigrent en Suisse en 1963 comme saisonniers.*" (extrait du site de l'association Climage)

"Vol spécial" (2011) s'inscrit dans le prolongement du travail entrepris avec "La Forteresse". Dans ce film sorti en 2008, Fernand Melgar s'intéressait à la vie quotidienne dans le centre de premier accueil de Vallorbe. On y découvrait les motivations de requérants d'asile venus d'horizons géographiques très divers (Géorgie, Colombie, Irak, Somalie...). On y suivait le difficile travail du personnel chargé d'auditionner les candidats et de faire régner un climat de tolérance et de respect dans ce lieu de confinement.

Avec "Vol spécial", le réalisateur nous entraîne un peu plus loin dans le labyrinthe administratif induit par les lois de la Confédération.

C'est un univers encore plus carcéral qu'explore la caméra. Les grilles, les cellules fermées à clé, la surveillance vidéo, les menottes et les entraves de toutes sortes ne laissent planer aucun doute. Plusieurs plans du film s'attachent à juxtaposer deux espaces antinomiques, le dehors et le dedans, le bleu du ciel et le gris du métal, le confinement et la liberté.

Le grand mérite de "Vol spécial" est évidemment de donner à voir

(et à pressentir) ce qui se joue à l'intérieur d'un tel centre. Car un lieu pareil cristallise tous les préjugés du grand public, souvent renforcés par ce qui filtre dans la presse (bagarres, descentes de police...). Pour les uns, ces lieux de contrainte ne peuvent qu'engendrer désespoir et révolte. Pour les autres, les désordres qui y sont constatés ponctuellement ne font que confirmer le caractère délinquant et indésirable de leurs occupants.

Fernand Melgar prend doublement un risque : celui d'investir un ghetto dans lequel peu de spectateurs se sentent spontanément prêts à payer pour y entrer ; celui aussi d'être accusé de capitaliser sur le succès de "La Forteresse" pour exploiter un filon (montrer la misère du monde au sein même de l'Eldorado helvétique), en cinéaste indigné appelant au sursaut citoyen.



Mais ce risque est intrinsèquement lié à l'idée qu'il se fait du rôle d'un cinéaste : révéler au spectateur ce qu'il croit connaître et qu'il connaît mal; faire éprouver contre toute attente une proximité humaine et – pourquoi pas ? – un début d'identification; donner à la réalité une chance d'investir l'écran dans toute sa complexité, au-delà des slogans, des étiquettes et du froid vocabulaire administratif.

Disciplines et thèmes concernés

Secondaire II

Histoire, géographie, éducation aux citoyennetés:

Les migrations et leurs conséquences.

La réponse des Etats au phénomène migratoire.

La loi sur l'asile et les mesures de contrainte.

Le débat sur l'asile en Suisse. Un thème surexposé dans la campagne pour les élections fédérales d'octobre 2011 ? La position des différents partis. Les attaques contre la cheffe du Département de justice et police et ses réponses.

La notion de "criminels étrangers". Les obstacles à leur renvoi.

Norme juridique et droits fondamentaux.

Education aux médias :
La représentation des minorités dans les médias, singulièrement les sans papiers et les requérants d'asile. Analyse comparative.

La recherche d'éléments factuels ou statistiques en lien avec les thèmes du film (citation précise des sources)

Les choix de réalisation de Fernand Melgar (absence de commentaire off, absence d'interviews). Objectivité et subjectivité. Regard sur le réel et engagement citoyen.

Objectifs

- **Clarifier** des notions de base au sujet de la politique de l'asile en Suisse et des normes en vigueur
- **Souligner** le fait que des milliers de personnes sans statut de séjour légal contribuent tout à fait normalement à l'économie du pays
- **Identifier** la position respective des différents partis politiques en Suisse vis-à-vis de l'immigration en général et de l'asile en particulier
- **Repérer** l'écart entre les dispositions édictées dans les lois et ordonnances et leur application concrète. Comprendre que cet écart est à l'origine des lenteurs et des tensions ressenties parfois.
- **Débattre** d'un enjeu qui ne concerne pas seulement les pays occidentaux (80% des réfugiés sont accueillis dans les pays du Sud)
- **Repérer les différences** entre la représentation des requérants d'asile dans les médias en général et dans ce film documentaire en particulier

Pistes pédagogiques

1. Mise au point

Tester les connaissances des élèves/étudiants à propos des termes suivants :

Qu'est-ce qu'un-e **requérant-e d'asile** ?

Qu'est-ce qu'un-e **réfugié-e** ? Consultez la [définition](#) donnée par la loi suisse. Et aussi cette [mise au point](#) des Nations Unies.

Qu'est-ce qu'une **mesure de contrainte** ?

Corriger au besoin les définitions incorrectes.

2. Bases légales

Rappeler :

Les principaux **critères de [la loi sur l'asile](#)**.

La **base légale** qui fonde les **mesures de contrainte**.

(Section 3 de la [Loi fédérale sur les étrangers](#))

3. Les statistiques de l'asile en Suisse

Avec l'aide des références indiquées plus bas, faire une recherche sur le **nombre de demandes d'asile** déposées en Suisse depuis 1994. (Objectifs MITIC possibles : exiger la mention précise des sources ; traduire les chiffres obtenus dans un graphique).

Recenser les principaux pays de provenance et rechercher le taux d'acceptation.





4. Motivations de migration

Inviter les élèves / étudiants à identifier les raisons qui justifient la migration d'individus isolés, de minorités ou de populations entières. Pour chaque cas de figure, illustrer avec un ou plusieurs pays. Des données intéressantes sont compilées sur [le site](#) de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés.

On peut citer entre autres :

Persécution personnelle pour des raisons politiques (ex. Guinée, Khirgizistan)

Enrôlement forcé dans l'armée pour une durée indéterminée (ex. Erythrée)

Persécution collective, violence exercées contre des populations entières (ex. Sri Lanka, Syrie, Irak, Soudan)

Manque de démocratie ou de libertés individuelles (ex. Ethiopie)

Absence de perspectives économiques, chômage (ex. pays du Maghreb, comme la Tunisie, l'Algérie...)

Richesses minières détournées par les élites du pays, contrastant avec une pauvreté endémique (ex. République démocratique du Congo)

Faillite de l'Etat, absence de sécurité et de services publics (ex. Somalie)

Souligner le fait que 80% des réfugiés dans le monde sont accueillis dans des pays du Sud.

5. La détention administrative

Souligner ce qui différencie une détention imposée par le **droit pénal** (durée déterminée) et une **détention administrative** (durée imprévisible, en principe plafonnée à 18 mois; 12 mois

pour les mineurs entre 15 et 18 ans).

Rappeler que cette **détention administrative** s'appliquait autrefois en Suisse à d'autres catégories de personnes (des mineurs insoumis, des "ivrognes", des filles-mères). Souligner le fait que le Conseil fédéral s'est excusé en 2010 d'avoir imposé cette mesure à des personnes qui en ont souffert pendant des décennies. Voir [ce communiqué](#).

6. Rappel du statut de saisonnier

Rappeler que jusqu'à la fin des années 1990, la Suisse a pratiqué un système d'immigration qui autorisait certaines personnes à venir travailler pendant 9 mois par an, mais sans avoir le droit de faire venir leurs familles. Ce système a dû être aboli en juin 2002 car il entraînait en conflit avec l'accord signé avec l'Union européenne sur la libre-circulation des personnes.

Mentionner le fait que de nombreux enfants de saisonniers vivaient tout de même en Suisse. La grande majorité étaient cachés, par peur des dénonciations. Ces enfants ont tout de même été scolarisés progressivement, à la faveur de gestes citoyens isolés. Des pédagogues, des politiciens ont fait prévaloir le principe d'une scolarisation pour tous. Finalement, ce principe a été admis au plan national. Souligner le fait que l'on assiste en ce moment à un retour de flamme. D'aucuns estiment en effet que les écoles et les enseignants devraient à nouveau dénoncer les enfants clandestins.

7. Les accords bilatéraux et le travail au noir

Les accords passés avec l'Union européenne offrent la possibilité aux ressortissants de la plupart des pays de l'UE de venir travailler en Suisse, à condition de bénéficier d'un contrat de travail en bonne et due forme. Les employeurs doivent aussi respecter les conditions de travail et les salaires pratiqués en Suisse. Mettre en évidence le fait que ces travailleurs ne sont pas tenus de prouver leur capacité d'intégration en Suisse, contrairement aux requérants d'asile. Souligner que le dumping salarial existe malgré tout, faute de pouvoir tout contrôler. Souligner le fait que des milliers de travailleurs sans papiers exercent en Suisse dans des professions peu qualifiées et peu attractives pour les indigènes (bâtiment, restauration, entretien, travaux domestiques). Signaler qu'une bonne partie de ces travailleurs cotisent à l'AVS et à l'assurance chômage, quand bien même il leur serait impossible de toucher des indemnités en cas de perte d'emploi. Mentionner le fait que leurs enfants fréquentent les écoles, suivent des formations.

8. Les choix de réalisation

En quoi "Vol spécial" se distingue-t-il des reportages de télévision habituels ? Souligner **l'absence de commentaire off** (*voice over*) et **l'absence d'interviews** face caméra

Quelle est la principale conséquence de ces choix ? Quel rôle est assigné aux spectateurs ?

S'interroger aussi sur la position du cinéaste : est-il un témoin neutre dans ce centre ?

Comment représente-t-il le personnel et son comportement envers les détenus ?

Peut-on supposer que le personnel aurait une attitude ou des propos différents s'il n'y avait pas de caméra et de micros à proximité ? Un film documentaire témoigne de la réalité, mais de manière partielle, fragmentaire.

Distinguer :

La part d'**objectivité** (réalité du climat, de l'espace bâti, des visages, des vêtements)

La part de **subjectivité** (ce qui a été filmé et ce qui n'a pas été filmé; ce que le montage retient et ce qui a été coupé; les personnages qu'on voit beaucoup et ceux qu'on voit moins; la construction du film et notamment le choix des scènes finales, suscitant une forte réaction émotionnelle)

9. Le traitement médiatique des enjeux abordés par le film

a) La mort d'un Nigérian à Kloten

A l'aide des références données plus bas, comparer les causes supposées du décès du Nigérian refoulé de force à Kloten, en mars 2010. Quelles versions s'affrontent ?

b) Frambois dans la presse

Le directeur du centre de Frambois, que l'on voit dans le film, a dû quitter ses fonctions dans des circonstances tumultueuses. Les identifier au moyen de la référence donnée à la fin de cette fiche.

10. Entraves

Présenter les photos de l'annexe de cette fiche. Se poser la question de l'intention qui a présidé à la réalisation de ces clichés. Elles illustrent un mode d'emploi du matériel

destiné à ceux qui devront réellement entraver les étrangers refoulés par avion. S'interroger aussi sur les intentions du groupe "Augenauf", qui propose une reconstitution en vidéo d'une

procédure standard (refusée par les autorités nigérianes pour leurs propres ressortissants). A qui est-elle destinée ? Quelles critiques peut-on faire à ce mode de représentation ?

Pour en savoir plus

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** :

<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

La **Convention internationale des droits de l'enfant** :

<https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

La **loi sur l'asile** : http://www.admin.ch/ch/f/rs/142_31/index.html#id-1

La **détention administrative** en Suisse :

<https://asile.ch/prejuge-plus/detention/cadre-legislatif-et-contextualisation/1-3-la-detention-administrative-en-suisse/>

Les **statistiques officielles de l'asile** en 2009 en Suisse, peu avant le tournage du film

Les **statistiques de l'asile** de 1994 à 2020

Les **causes de la migration** sur le site du Secrétariat d'Etat aux migrations.

Un regard plus global avec le **site** de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.

Des informations sur l'enfermement et les expulsions à travers l'Europe. Le **site** du réseau Migreurop.

Le **site** de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés.

Le **site** de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers.

La **politique de l'asile** préconisée par l'Union démocratique du centre (UDC). Prise de position sur le **site** du parti.

"Renvoi injustifié de l'ex-chef du centre de détention de **Frambois** à Genève". Sur le **site** de RTS Info.

"**Nigéria : la bombe à retardement**". Un **article** du "Temps" (juin 2010).

"**Un Nigérian meurt avant son expulsion forcée**" : un **article** de Swissinfo (19 mars 2010).

"**Nouvelles révélations sur l'affaire du jeune Nigérian décédé le 17 mars lors de son renvoi à Kloten**" : **Sujet** diffusé au 19:30 de la TSR le 1^{er} juin 2010.

"Mort d'un Nigérian : le Ministère public clôt l'enquête", [article](#) sur le site de RTS Info (20 janvier 2012).

[Dossier](#) du groupe Augenauf sur le cas du Nigérian mort le 17 mars 2010 (en allemand).

"Sous les caméras de la télévision alémanique, des policiers frappent à coup de matraque un requérant refusant de se laisser expulser de force au Nigéria". [Sujet](#) diffusé sur la TSR le 8 juillet 2011.

"Expulsions forcées. Des images violentes". [Article](#) du "Temps" du 9 juillet 2011.

Christian Georges, collaborateur scientifique, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), juillet 2011. Actualisé en juin 2020.



Entretien avec Fernand Melgar, réalisateur

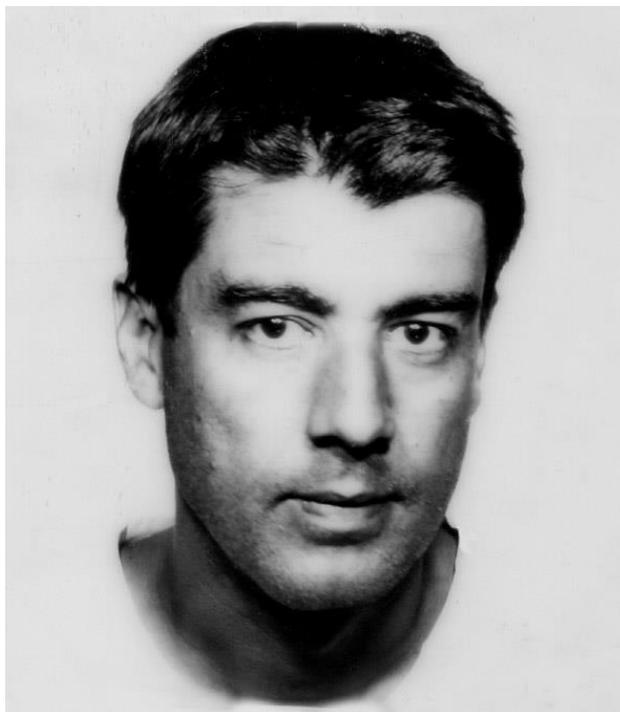
A quel moment le désir de prolonger le travail entrepris avec "La Forteresse" s'est-il imposé ?

Fernand Melgar : Le travail d'un documentariste n'est jamais "terminé". Pendant le tournage de "La Forteresse", je me suis très vite dit que je ne pouvais pas en rester là. Il s'agissait du portrait d'une institution qui accueille ceux qui sont en recherche d'un asile ou d'un pays d'accueil. "Vol spécial" montre l'une des manières dont on se débarrasse de ceux dont on n'accepte pas qu'ils restent dans notre pays.

Aviez-vous envisagé d'autres variantes ?

Mes choix de films sont toujours liés à un climat ambiant. "La Forteresse" avait été inspirée par les révisions des lois sur l'asile et les étrangers de 2006, qui marquaient un net durcissement. "Vol spécial" est un peu le produit de tout le débat qui s'est tenu entre 2009 et 2010 sur le renvoi des "criminels étrangers", donc aussi, de manière large, sur le renvoi des étrangers indésirables.

J'avais besoin de montrer en images ce qui était devenu une abstraction pour le citoyen suisse. Les affiches électorales recourent à la métaphore animalière, avec une imagerie très populiste : les moutons noirs, les corbeaux, les rats... J'avais besoin de remonter des visages, des vécus. Montrer ce qu'une loi a comme conséquences humaines. Entre ce qu'on demande aux citoyens de voter et l'application concrète, il y a un fossé. On ne se rend pas compte de ce qu'implique cette multiplication de lois à l'encontre des étrangers et des requérants d'asile.



Combien de gens, en Suisse, ont vu "La Forteresse" ?

Il y a eu 45.000 entrées en salles (*ndlr : 33.000 en Suisse romande, 12.000 en Suisse alémanique*), un pic d'audience lors du passage à la Télévision suisse romande, énormément de DVD vendus... Beaucoup d'écoles se servent du film et du document pédagogique d'accompagnement pour construire une réflexion sur la politique de l'asile en Suisse. "La Forteresse" a suscité le débat, comme je le voulais. Mais au moment où j'ai lancé le projet, après les votations de 2006 - 68% d'avis favorables au durcissement ! - on cherchait à me dissuader : plus personne ne voulait entendre parler des requérants d'asile ! Pour moi, c'était justement le moment d'en parler.

La stigmatisation des requérants d'asile et le renforcement des dispositions légales se poursuit néanmoins. Est-ce qu'il vous arrive de penser que votre travail a été inutile ?

Je ne me berce pas d'illusions. Un film ne va pas changer notre société ou un état d'esprit. Mais j'espère tout de même susciter une prise de conscience en amenant un peu de réalité. Je ne demande pas aux gens de voter de telle ou telle manière. On m'a reproché de ne pas assez donner mon point de vue dans "La Forteresse". Mais il y a un point de vue d'auteur, puisque je choisis une certaine manière de filmer ! C'est vrai qu'il n'y a pas de commentaire. Cela en dérange certains, mais de manière assez positive : j'invite à une certaine introspection. Je pratique un cinéma engagé, mais pas militant, qui imposerait aux gens ce qu'ils doivent penser. Je ne délivre pas un discours qui rassure ou conforte, je parsème mon film d'énigmes auxquelles le spectateur doit donner un sens. Que "La Forteresse" n'ait pas contribué à modifier les mentalités m'a aussi un peu désespéré. A la première du film à Locarno, il y avait notamment Evelyne Widmer-Schlumpf, alors en charge du Département fédéral de justice et police. Elle a jugé qu'il s'agissait

d'un film "*important*", qui méritait d'être vu par le plus grand nombre et qui remettait de manière équitable la question de l'asile sur la table. En aparté, elle m'a confié avoir été particulièrement touchée par le sort de la famille colombienne. Un mois plus tard, elle proposait au Conseil fédéral de supprimer la possibilité de déposer une demande d'asile dans une ambassade de Suisse à l'étranger. Ce qu'avait justement fait la famille colombienne ! Je me console en pensant à "*Germinal*" de Zola. On plante de petites graines qui profiteront peut-être aux générations futures...

Quelle importance accordez-vous aux projections scolaires...

Près de 15.000 élèves ont vu "*La Forteresse*". J'ai assisté à beaucoup de débats et pu constater des lacunes sur des questions élémentaires de civisme. Aujourd'hui, pour un jeune de 16-17 ans, un requérant d'asile est un délinquant. C'est quelqu'un qui vient abuser de biens sociaux, profiter d'une largesse d'accueil pour faire du trafic. L'asile est quasiment une forme de délinquance ! J'ai été amené à donner des notions civiques de base, sur les conventions de Genève, le sens de la loi sur l'asile, le nombre de requérants délinquants par rapport à l'ensemble de l'effectif. Dans "*Vol spécial*", j'ai voulu montrer l'expulsion de gens qui ne sont pas criminels, mais simplement sans statut légal en Suisse.

Distinction importante ! Les pensionnaires de Frambois n'y sont pas détenus en vertu d'une décision pénale !

En effet, la décision dépend d'un fonctionnaire et pas d'un juge. La loi fédérale sur les mesures de contrainte date de 1995 : elle stipule que, dès l'âge de 15 ans, toute personne sans statut légal peut être détenue administrativement, pour s'assurer de son renvoi. A la base, il y avait l'idée de retenir une personne entre une semaine et un mois avant son départ de Suisse. Ce délai est passé à 24 mois et l'on se rend compte qu'il est très difficile de renvoyer des requérants d'asile déboutés. Après une infraction pénale, un détenu sait que chaque jour purgé le rapproche du retour à la liberté. A l'inverse, une personne détenue administrativement ne sait pas combien de temps elle va rester enfermée. Elle se trouve dans un flou total ! Dans bien des cas, elle attend en vain que des accords de réadmission soient signés. Parfois, elle peut être libérée après une année ou seize mois, puis revenir à la case départ. En ce qui concerne ceux qui ont un casier judiciaire, la Suisse pratique la double peine et ne respecte par l'égalité de traitement : pour un même délit, il y a ceux qui pourront se réinsérer dans la société et ceux qui seront renvoyés. Mais je le répète, la grande majorité de ceux que j'ai vus à Frambois n'ont pas de passé pénal.

Le domaine de l'asile est désormais du ressort de Simonetta Sommaruga. Avez-vous des attentes particulières par rapport à elle ?

On pourrait l'espérer de par son appartenance socialiste. Mais elle n'a pas fait montre d'une grande ouverture lors de ses premières interventions. Je n'ai pas perçu de signe indiquant qu'un changement était en vue. En fait, je n'attends rien des politiques et encore moins des socialistes. Ils sont dans le suivisme. Je crois davantage aux réactions isolées de responsabilité citoyenne, qui appellent à la résistance ou même à la désobéissance civile. Bien que naturalisé, l'étranger que je suis observe que nous n'avons quasiment plus d'immigration. Depuis 2001, les demandes d'asile ont chuté de moitié. Les conditions posées à la naturalisation sont si contraignantes que le nombre des permis C augmente. Ou alors ce sont des multinationales ou des entreprises qui obtiennent de quotas de permis d'établissement pour leurs cadres. Cela fait exploser les loyers, mais on n'en parle pas...

Ne croyez-vous pas que la prise de conscience citoyenne passe obligatoirement par des rencontres avec des personnes réelles, par des situations incarnées ?

Dans mes films, j'essaie d'effacer un discours général pour aller vers un particulier qui raconte la grande histoire. Je montre de petits destins, articulés entre eux, pour raconter ce drame qui se vit au quotidien, ces gens qu'on enferme, qu'on exclut, ces pères qu'on sépare de leur famille. On applique à ces gens une loi inique, qui ne devrait pas exister dans un Etat de droit. J'espère qu'en voyant cela dans mon film, les gens vont se réveiller, ou y réfléchir à deux fois quand on cherchera à leur proposer de nouvelles mesures. Les destins que je cherche à incarner dans mon film sont ceux de gens qui sont représentés d'ordinaire de manière caricaturale. J'essaie d'établir des liens avec ce que les spectateurs connaissent. Je leur dis : "*Attendez ! Celui qu'on enferme, c'est votre voisin. Celui qu'on va dénoncer, c'est le copain de votre fils à l'école, vous le voyez tous les matins avec sa maman.*" Il y a des conventions sur les droits de l'enfant

qu'on est en train de fouler aux pieds. On touche à des droits fondamentaux ! On est en train de replonger dans les pages les plus sombres de notre histoire.

Quelles autorisations avez-vous dû obtenir pour tourner à Frambois ?

Pour tourner "La Forteresse" dans un centre qui dépend de la Confédération, il m'avait fallu six mois pour recevoir l'autorisation de l'Office fédéral des migrations. Pour "Vol spécial", j'ai dû demander une autorisation à trois conseillers d'Etat de cantons différents, qui l'ont accordée très rapidement. Après l'entrée en vigueur des mesures de contrainte, en 1995, plusieurs cantons latins avaient un peu "traîné la patte". Ils se sont fait remettre à l'ordre. Genève, Neuchâtel et Vaud ont trouvé une solution concordataire pour ouvrir le centre de Frambois en 2000. Leur souci était de trouver la solution la plus humaine possible : de 8h du matin à 21h, les personnes restent libres de circuler à l'intérieur du bâtiment. Dans d'autres centres, comme à Zurich, les gens restent enfermés 23h sur 24. Je sais que l'Office fédéral des migrations a fait pression pour qu'on me retire l'autorisation de tourner à Frambois. Je lui ai demandé le droit de filmer le moment où l'on attache les gens pour les faire monter dans les avions (c'est à nouveau de la responsabilité de la Confédération). D'abord l'office n'a pas répondu. J'avais pourtant les autorisations des polices cantonales et des détenus. Devant mon insistance, l'ODM s'est abrité derrière une ordonnance fédérale qui interdit de filmer une personne dans une situation dégradante ou humiliante. Il a donc eu un rôle de censeur sur ce film, puisque je n'ai pas pu montrer la procédure d'entravement.

Les autorités qui ont autorisé le tournage ont-elles tout de même posé des limites ?

Je vais montrer le film monté aux conseillers d'Etat avant toute projection publique. Mais ils n'ont pas à proprement parler de droit de regard dessus. Le personnel de Frambois l'a vu aussi et s'est déclaré satisfait. Je ne peux avoir que du respect par rapport à la manière dont la police vaudoise a accepté de participer au projet. En revanche, il y a un groupe au sein de la police genevoise qui a exprimé de fortes réticences. En négociant de manière très serrée, j'ai eu le droit de filmer tout au plus certains gestes, en cadrant les mains uniquement. Il y avait quand même un contexte de tournage très tendu par moments. Par sécurité, j'ai fait régulièrement des copies du matériel enregistré, de peur que mes rushes disparaissent.

Pour gagner la confiance du personnel de Frambois, à quelle préparation vous êtes-vous astreint en amont du tournage ?

J'ai montré "La Forteresse" à ceux qui ne l'avaient pas vu. Et j'ai dit lors d'entretiens avec chacun que je voulais reprendre les mêmes principes : pas de commentaire en voix off; les personnes qui apparaissent nous ouvrent la porte de leur quotidien. Sur une vingtaine d'employés, un quart n'a pas voulu participer à visage découvert. Le directeur a tout de suite compris



le sens du film et il a prôné la transparence. Il souffrait un peu d'une mauvaise image de son centre. La quasi totalité des détenus a accepté de parler. Ils avaient envie qu'on les entende ! Certains ont le sentiment d'avoir été oubliés. Lors de la révision de la loi sur les mesures de contrainte, en 2006, on a spécifié qu'il était possible de détenir quelqu'un administrativement pour insoumission. Ce qui signifie que quelqu'un qu'on ne peut pas renvoyer de Suisse, parce qu'il n'y a pas d'accord de réadmission, eh bien on peut le mettre au trou s'il ne veut pas partir.

Pourquoi avoir changé de chef opérateur ?

Avec Camille Cottagnoud, nous avons eu près de vingt ans de collaboration. Je crois que je l'ai un peu épuisé sur des sujets assez durs, si on pense notamment à "Exit, le droit de mourir". Après "La Forteresse", Camille m'a dit très amicalement : "*Je ne peux plus filmer la précarité*". Je ne peux que respecter sa décision. Un chef opérateur, c'est comme un buvard à émotions. A Vallorbe, tous les sens de Camille étaient tournés vers des gens en détresse. Pour moi, le tournage de "Vol spécial" a été émotionnellement beaucoup plus dur que le précédent. J'ai par exemple été bouleversé d'apprendre que dans deux cas d'expulsion au moins, des éléments compromettants de leur dossier d'audition ont été remis aux autorités de leur pays. Certains que nous avons côtoyé ont bel et bien été mis en prison et torturés à leur retour, comme ils l'avaient prédit.

A quels choix de réalisation vouliez-vous rester fidèle ?

Je fais du cinéma avec les gens, je les accompagne. Ca ne me dérange pas quand, dans un plan, il y a un regard vers la caméra. Cela permet de ne pas oublier qu'on est dans le réel, pas dans une fiction avec des rôles écrits et joués. Je ne tourne pas en caméra cachée et je ne fais pas de mise en scène. Je mets en place une captation de la réalité, quand tout le monde est d'accord de jouer le jeu. Si, après le tournage, quelqu'un n'est pas content de ce qui se passe, il peut se retirer. Je ne fais pas d'interviews pour éviter la mise à distance. Je veux être au cœur du réel. Cela ne peut se faire qu'avec une grande confiance mutuelle et une grande écoute. Je ne plaque ma non plus de voix off ou de discours sur les images. Le montage, c'est ma voix intérieure.

A Guantanamo, les détenus portent des tenues orange, à Frambois, ils arborent des survêtements griffés "Feel Free". N'est-ce pas aussi un peu dégradant ?

C'est un concours de circonstances. L'appel d'offres pour des tenues de sport a été remporté par un importateur de survêtements fabriqués en Thaïlande. Du coup, chacun arbore ce slogan, "Feel Free" ("Sens-toi libre"). Ca peut paraître cynique, mais les détenus n'ont pas été choqués plus que ça quand je le leur ai fait remarquer. Ils ont d'autres soucis.

Le film se focalise peu à peu sur des détenus africains. N'est-ce pas un peu déséquilibré ?

Dans ce genre de centre, les arrivées dépendent surtout des accords de réadmission qui sont signés. Il y a des "saisons". Au moment où je vous parle, le centre n'abriterait quasiment que des Nigériens. Le film débute tout de même avec deux Kosovars, puis il bifurque sur les Africains et l'on aperçoit quelques Kurdes.

Comment avez-vous perçu sur la durée la relation qui s'établit entre le personnel et les détenus ?

Il faut avouer que le personnel fait un sale boulot avec la plus grande empathie possible. Ils avaient envie qu'un regard extérieur soit posé sur leur travail. Un des gardiens est d'origine africaine. Ancien médiateur culturel, il continue de jouer un rôle d'intercesseur. Il se dit : "*Autant que ce soit moi qui fasse ce travail que quelqu'un d'autre*". Mais il se retrouve avec ses collègues dans des situations très difficiles, à expulser des gens auxquels il s'est attaché, dont il comprend les problèmes. A Zurich, la situation est très différente. Il n'y a aucune communication entre personnel et détenus, auxquels on parle en suisse allemand.

N'est-ce pas regrettable d'avoir aussi peu d'informations sur les compétences des pensionnaires, leurs éventuels diplômes, sur leur projet d'insertion contrariée dans la société suisse ?

C'est difficile de tout mettre dans un film qui dure 1h40. On a tout de même des parcours de vie qui s'esquissent. Le Kosovar du début explique qu'il a travaillé depuis 20 ans, qu'il a cotisé à l'AVS. Un autre requérant d'asile exhibe sa carte AVS – je ne crois pas que beaucoup de dealers en ont ! Celui qui s'est fait pincer sans vignette autoroutière dit qu'il est venu en Suisse pour se marier. Je ne pouvais pas obtenir la biographie de chacun. Pour moi, il était plus important de montrer comment on sépare des pères de leur famille. Un fonctionnaire m'a confié que dans 90% des cas, ces expulsions forcées débouchent sur un retour de la personne en Suisse.

L'insertion sur le marché de l'emploi n'est-elle pas le seul moyen de convaincre les plus rétifs à la présence des étrangers ?

Un requérant d'asile n'a pas le droit de travailler, on le lui interdit. Même si la plupart ne demandent que ça. A Nyon, ils se bousculent pour nettoyer des rivières à 30 francs par jour dans un programme d'occupation. Les migrants, clandestins ou non, viennent pour avoir une nouvelle chance. Si on ne la leur donne pas, si on les fait végéter au ban de la société, comment s'étonner qu'ils finissent par boire des bières ? Je ferais la même chose. La plupart ont tout vendu, tout misé sur cette immigration. Ils ont traversé des déserts, des océans, pour venir dépérir ici et se faire renvoyer par la petite porte, ficelés comme des saucissons. Comment peut-on établir un rapport Nord-Sud en traitant les gens de cette manière là ?



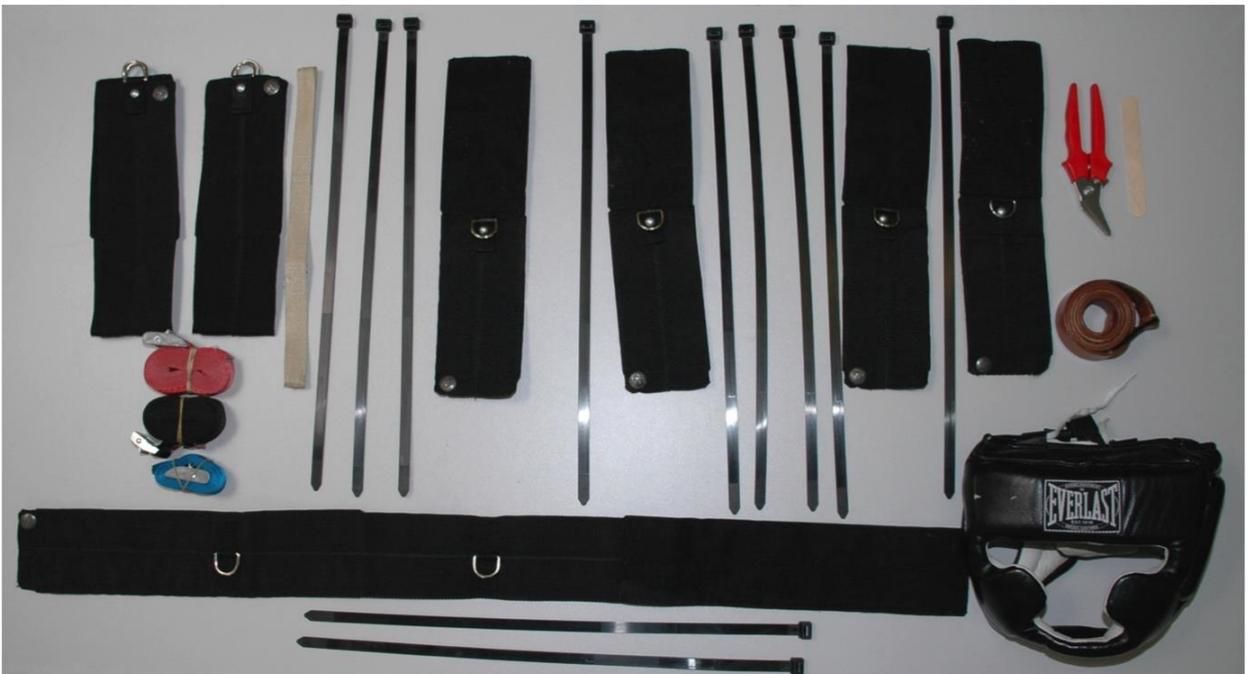
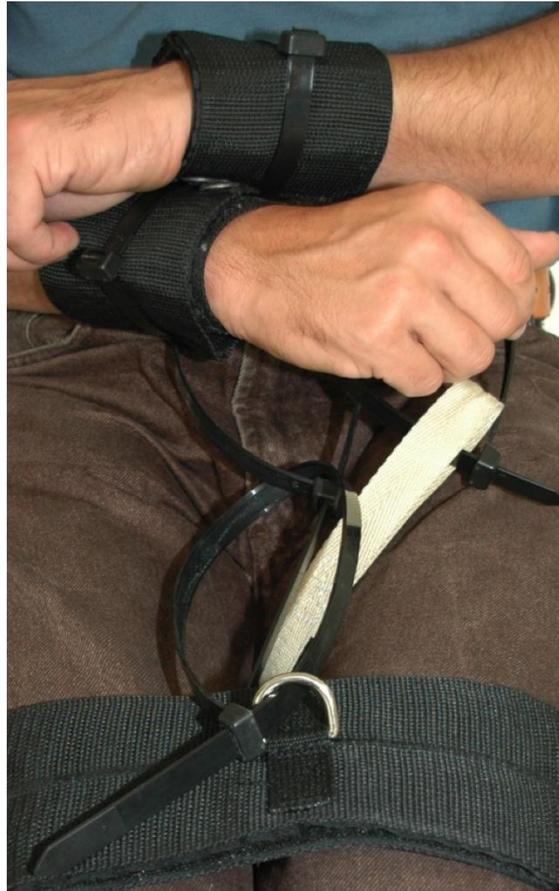
Pensez-vous que les migrants du Sud ont un rapport fantasmé à la Suisse ou un potentiel d'insertion crédible ?

On s'est posé la même question à chaque vague d'immigration en Suisse. Quand les Italiens sont arrivés, quand mes parents espagnols sont venus, avant les Chiliens, les Yougoslaves et les Portugais... Aujourd'hui, qui pointe du doigt un Hongrois ou un Portugais ? Mes enfants jumeaux sont les deux seuls Suisses dans une classe à Lausanne. Je ne suis pas inquiet sur la qualité de leur formation. Je crois à une école où l'on apprend à vivre ensemble. Notre société a voulu le libre échange. Donc le mouvement est irréversible.

Propos recueillis le 8 avril 2011 par Christian Georges

Annexe : Procédure de renvoi forcé depuis la Suisse. Matériel employé et dispositif illustré.





Le groupe "Augenauf" a reconstitué la procédure sur la base de témoignages de déportés et de policiers. La [vidéo](#) (10 min 30) est à voir sur YouTube.

Source photos : "Augenauf" <https://www.augenauf.ch/>

